



BULLETIN DE LIAISON DECEMBRE 2009



Voilà bientôt deux ans que la commission communication s'attache à vous apporter des informations d'actualité, à vous faire partager les projets et à vous renseigner sur la vie de notre commune. Cet échange et cette transparence résultent non seulement de la volonté de votre maire, mais également d'une équipe enthousiaste qui aura à cœur de faire évoluer votre bulletin de liaison.

Nous sommes fiers de vous annoncer que le 15 décembre, M. Le Maire Cyril Pellevat a reçu des mains de Mme La Secrétaire d'état chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique Nathalie Kosciusko-Morizet le label « Ville Internet », délivré par l'association « Villes-Internet », qui reconnaît la mise en œuvre d'un Internet local citoyen, à la disposition de chacun, dans l'intérêt général.

A la veille de Noël, toute l'équipe municipale vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année, vous adresse ses meilleurs vœux et vous donne rendez-vous le 09 janvier 2010 à la salle communale, à l'occasion des Vœux du Maire.



La commission communication en plein travail ! (de gauche à droite : Isabelle Murriss, Marie-Pierre Pernet, Frédéric Mérandon, Marie-Claire Gobet, Bruno Thabuis. Absente : Joëlle Golinelli).

Principales délibérations du Conseil municipal

Conseil municipal du 06 octobre 2009

Achat terrain pour projet d'extension de l'école

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait d'acquérir une parcelle de terrain contiguë à la parcelle N°1742 de l'école en vue de l'extension prochaine du groupe scolaire qui pourrait ainsi se faire en limite de la propriété communale actuelle. Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire de la parcelle N°108, qui a donné son accord pour céder une partie de sa parcelle (environ 1000 m²), afin que le projet d'extension du groupe scolaire puisse se réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Publiques, notamment ses articles L 111 - 1 et suivants, L 1311-1 et suivants ;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait l'extension du groupe scolaire en limite de la propriété communale actuelle ;

Considérant qu'elle répondrait ainsi à un projet d'utilité publique aujourd'hui nécessaire,

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les négociations amiables nécessaires à l'acquisition d'une bande de terrain, à détacher des parcelles cadastrées en section N° 108 pour environ 1000 m² au prix de 35 €/m², et de mandater un géomètre pour établir un document d'arpentage ;
- **Décide** de prendre en charge la totalité des frais de géomètre et de notaire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les Actes d'achat, les annexes correspondants et tout document s'y rapportant devant Maître Achard, notaire à Reignier.

Approbation de l'adhésion de la CCAS au syndicat mixte de l'ARC

Monsieur le Maire rappelle que l' Association Régionale de Coopération des collectivités du Genevois (ARC) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 a été créée en 2002. Le travail réalisé par l'ARC dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois s'est concrétisé en décembre 2007 par la signature d'une charte qui décline un schéma d'agglomération à l'horizon 2030. Les partenaires concernés se sont par ailleurs engagés au travers de cette charte à la création d'une structure transfrontalière, personne morale de droit public dotée de la capacité juridique et de l'autonomie financière, en charge de la mise en oeuvre du projet. L'Association ne pouvant juridiquement adhérer à une telle structure, il est proposé de créer un syndicat mixte au sens des dispositions de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce qui entraînera la dissolution de l'association ARC du Genevois. Cet établissement public regrouperait l'ensemble des membres de l'association sous la dénomination d'Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM) ayant notamment pour objet de :

- Coordonner les réflexions et les actions de ses membres sur des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois Français, du Faucigny et du Chablais ;
- Coordonner ses membres et les représenter dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite, l'approfondissement et la mise en oeuvre du projet

d'agglomération franco-valdo-genevois, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), du comité de pilotage du Projet d'Agglomération et de toute structure transfrontalière créée à cet objet ;

- D'élaborer, signer et piloter des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec la Région, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale, l'Etat, l'Union Européenne ou avec des acteurs de développement concernés ;
- D'organiser ou réaliser toute action de communication utile au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière, auprès des partenaires et des autorités publiques, auprès des acteurs économiques et sociaux et auprès des populations.

Pour mener un terme à cette opération permettant d'une part de coordonner et d'animer le développement territorial à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois et d'autre part de structurer la coopération transfrontalière dans les conditions précitées, il est proposé aux communes membres, conformément aux dispositions énoncées par l'article L5214-27 du CGCT pour l'exercice de cette compétence, d'autoriser l'adhésion de la communauté de communes Arve et Salève au syndicat mixte dénommé ARC SM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix pour, 3 abstentions),
Vu l'article L5211-17 du CGCT sur les modifications statutaires des EPCI relatives aux compétences ;

Vu l'article L5214-27 du CGCT sur les modalités d'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte ;

Vu la délibération de la communauté de communes Arve et Salève en date du 30 septembre 2009 ;

Considérant l'opportunité pour la Commune d'Arthaz de bénéficier des futures compétences de l'ARC dans les domaines du haut débit, de la TNT et du développement des réseaux de transport sur son territoire,

- **Autorise** l'adhésion de la Communauté de Communes Arve et Salève au syndicat mixte Assemblée Régionale de Coopération du Genevois (ARC SM) après avoir pris connaissance des statuts.

Point sur les projets en cours

- **Assainissement** : les travaux d'assainissement Chemin du Vieil Orme sont terminés et ceux des Cormants sont en cours de réalisation. Fin de cette année, l'assainissement Route de Truaz devrait commencer et le gaz devrait être installé à cette occasion. Enfin pour 2011, l'assainissement du lotissement des Tilleuls a été planifié par le Syndicat de Bellecombe ».

- **Hangar communal** : Il est prévu d'agrandir l'ensemble du hangar communal afin que les pompiers d'Arthaz puissent installer un camion citerne. Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise CONTAT pour un montant total de 22.390 euros HT.

- **PLU** : la réunion de présentation du PLU aux personnes publiques associées aura lieu le 23 novembre prochain.

- **Extension du groupe scolaire** : la commission d'appel d'offres se réunira lundi 19 octobre prochain afin de sélectionner les trois cabinets d'architectes admis à remettre une offre.

- **Aménagements sécuritaires** : les deux rétrécissements avec coussins berlinois ont été posés sur Rossat et deux coussins berlinois ont également été installés Route de la Chapelle.
- **Epicerie** : les travaux sont toujours en cours et réalisés en partie par les employés municipaux.

Conseil municipal du 03 novembre 2009

Fixation du montant des indemnités de stage

Monsieur Le Maire fait part aux membre du conseil que la commune est parfois sollicitée pour accueillir des stagiaires dans le cadre de leurs formations, soit auprès des services techniques, soit auprès des services administratifs. Compte-tenu du travail et du service rendu par ces stagiaires, il propose de les indemniser en raison de 50 euros hebdomadaires à partir de la 5^{ème} semaine de stage effectuée dans les différents services de la commune jusqu'à 2 mois de stage maximum, les stages supérieurs à deux mois étant strictement encadrés selon la charte des stages de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** le montant des indemnités de stage à 50 euros hebdomadaires à partir de la 5^{ème} semaine de stage effectuée.
- **Dit** que pour les stages de deux mois ou plus, les stagiaires seront rémunérés selon la charte des stages de la fonction publique.

Engagement dans l'élaboration Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir »

Suite à la réunion en mairie avec l'association nationale Notre Village, une proposition d'engagement a été faite afin d'élaborer un Agenda 21 local qui préciserait les différents choix permettant des actions concrètes au niveau développement durable à l'échelle de la commune. Le conseil municipal décide d'organiser une visite sur la commune d'Entremont, siège de l'association, afin de voir les réalisations effectuées dans le cadre de cette démarche.

Point sur l'état d'avancement des travaux sécuritaires

L'entreprise BARBAZ réalise actuellement la colonne d'eau principale de la boulangerie jusqu'à la Poste. Un arrêté municipal de déviation a été pris et envoyé pour information avec le plan correspondant dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Point sur les projets en cours

- **Marché public école** : 14 dossiers de candidature de maîtrise d'œuvre ont été reçus et 3 cabinets d'architectes ont été admis à remettre une offre comprenant une note méthodologique pour le 13 novembre 2009.
- **Hangar communal** : les travaux d'agrandissement doivent commencer dès le 16 novembre prochain et devraient être terminés pour le début de l'année 2010.
- **PLU** : la réunion de présentation du PLU aux personnes publiques associées aura lieu le 23 novembre prochain.

Conseil municipal du 1er décembre 2009

Lors de la rédaction de ce bulletin, le compte-rendu final du conseil municipal de décembre n'était pas encore rédigé. A l'heure où vous lirez ces lignes, il sera visible, ainsi que tous les autres comptes-rendus, sur le site internet de notre commune www.arthaz-pont-notre-dame.fr.

Date des prochains Conseils Municipaux à 20h.30 :

- 05 janvier 2010
- 02 février 2010
- 02 mars 2010



Informations pratiques

➤ Illuminations de fin d'année :

Comme l'an dernier pour les fêtes, le conseil municipal a souhaité embellir chaque hameau avec des guirlandes lumineuses. Toutefois, compte-tenu des travaux au niveau du carrefour du Chef-lieu, il ne nous sera pas possible d'installer de guirlandes à cet endroit.



➤ Agence postale :

En raison des fêtes de fin d'année, l'agence postale communale sera fermée les samedis 26 décembre et 02 janvier.

➤ **Elections régionales – inscriptions sur les listes électorales :**

Les 14 et 21 mars prochains auront lieu les élections régionales. Pour y participer, pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées à la mairie jusqu'au 31 décembre prochain. Vous devez vous réinscrire si vous avez changé de domicile. Si vous venez d'avoir 18 ans ou que vous les aurez la veille du scrutin, vous êtes inscrit(e) d'office sur les listes de votre commune de résidence. Les demandes doivent être déposées par les intéressé(e)s ou être faites par courrier après avoir préalablement demandé le formulaire à votre mairie. Vous pouvez aussi vous faire représenter par un tiers dument mandaté.

➤ **Sapins de Noël :**

Comme chaque année, nous vous invitons à déposer votre sapin de Noël devant le hangar communal après les fêtes, jusqu'au 28 janvier, dans la benne prévue à cet effet.



➤ **Informations recensement :**

Toute la population d'Arthaz PND sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010. Cette enquête de recensement permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

La commune d'Arthaz PND, comme toutes les communes de moins de 10000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population, et sera recensée en 2010. **Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010. Les agents recenseurs sur notre commune sont M. J.-C. Baguet (gardien de la salle communale) et M. G. Vachoux (employé municipal).**

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés en mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée. **Toutes vos réponses seront confidentielles.** Elles seront transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Vous pourrez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr

➤ **Information du Ministère de l'Intérieur sur les chiens dangereux :**

A partir du 1er janvier 2010, tout propriétaire ou détenteur de chien dangereux devra être titulaire d'un permis de détention délivré par le maire de sa commune, rappelle le Ministère de l'Intérieur.

La survenance régulière d'accidents graves, parfois mortels, causés le plus souvent par des chiens dits d'attaque ou de défense, a conduit le Ministère de l'Intérieur à compléter et à améliorer le dispositif de prévention et de protection relatif aux chiens dangereux. Tout en maintenant les mesures existantes, la loi du 20 juin 2008 rend notamment obligatoire l'obtention avant le 31 décembre 2009 d'un permis de détention pour les propriétaires ou les détenteurs de chiens de catégorie 1 et 2.

La détention de chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaque, de type pitbulls, boerbulls ou tosa) et 2ème catégorie (chiens de garde et de défense, de race American Staffordshire, Rottweiler...), en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est désormais soumise à des règles particulières. A partir du 1er janvier 2010, tout propriétaire ou détenteur de chien dangereux devra être titulaire d'un permis de détention délivré par le maire de sa commune.

L'article L.211-14-I du Code rural prévoit que "pour les personnes autres que celles mentionnées à l'article L.211-13, la détention de tels chiens est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside. En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile".

Pour l'obtenir, outre les pièces habituelles (certificats d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile et de stérilisation pour la 1ère catégorie), il faut disposer d'une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire.

L'évaluation comportementale des chiens concernés âgés de plus d'un an a déjà dû être effectuée, puisque leurs maîtres avaient jusqu'à fin 2008 pour les chiens de 1ère catégorie et jusqu'à fin 2009 pour les chiens de 2ème catégorie, pour la réaliser. Les maîtres des chiens âgés de 8 mois à un an doivent faire réaliser cette évaluation

comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale pour obtenir le permis de détention. En fonction des résultats de l'évaluation, le propriétaire devra le renouveler à intervalles réguliers (1, 2 ou 3 ans) en fonction du niveau de dangerosité (de 1 à 4) dans lequel le vétérinaire a classé le chien.

Quand le chien est trop jeune pour subir une évaluation comportementale (moins de 8 mois), il est délivré un permis provisoire valable jusqu'à son premier anniversaire.



Quelques dates à noter pour le 1er trimestre 2010 :

09 janvier : Vœux du Maire, salle communale, dès 19h.

23 janvier : Loto du Comité des Fêtes, salle communale.

6/7 février : Troc-pêche de l'Amicale la Bédière, dès 12h, salle communale.

24 février : Assemblée générale d'Arthaz-Entraide, dès 20h, salle communale.

13 mars : Repas du Sou des Ecoles, dès 20h, salle communale.

14/21 mars : Elections régionales.

17 mars : Don du Sang, salle communale d'Arthaz.

21 mars : Repas des Anciens, salle communale.

27/28 mars : Salon de la moto, Arthaz-Entraide, dès 12h le samedi, salle communale.

03 avril : Bourse aux vêtements du Sou des Ecoles, salle communale.

Une réunion publique sera également programmée au cours du 1^{er} trimestre, mais la date n'est pas encore fixée. Vous serez prévenus par un mot dans votre boîte aux lettres.



Informations des associations

➤ **Familles Rurales d'Arthaz :**

Le restaurant scolaire « Les P'tits Pieds dans le Plat » est fréquenté par 83 enfants avec une moyenne journalière de 43 inscrits. Produits de saisons issus de l'agriculture biologique, labellisés ou de terroir constituent l'essentiel de nos repas à la grande joie de nos jeunes clients et de l'équipe d'encadrement. Sans conteste, le changement de traiteur opéré en mars 2009 est un franc succès et nous ne regrettons pas d'avoir fait confiance à la jeune société LEZTROY basée à la Roche-sur-Foron. La qualité visuelle et gustative des repas proposés est indéniable ; qu'il est dès lors facile et plaisant pour les animatrices de faire manger nos petits gourmands.

L'équipe : Mmes Antoinette BERARDOZZI, Fabienne MOREL, Marie-Luce TEYSSIER, Cathy SCHULTZ employées par l'association et Melle Aurélie MONTHOUX mise à disposition le midi par la mairie que nous remercions.

Nous la remercions également pour le prêt gracieux de la salle de cantine et la subvention.

Les cours de gym animés par Freddy CORNET attirent à ce jour 65 personnes toutes disciplines confondues. A fond la forme sur Arthaz !

Le Centre aéré « Les Carabistouilles » entame sa 4^{ème} année dans la joie et la bonne humeur avec toujours plus d'enfants inscrits d'ici et d'ailleurs. Le repos, la simplicité et la nature restent les maîtres mots ; pour exemple, offertes à votre imagination par les Carabistouilles, les deux fresques sous le préau de l'école....



Les cartes GIA 2010 sont disponibles depuis le 16 novembre dernier à la **Bibliothèque** où plus de 2000 ouvrages vous attendent.

Le Repas de nos Anciens aura lieu le 21 mars 2010 ; quelle jolie façon d'accueillir le printemps !

Toutes les personnes âgées de 67 ans et plus (ainsi que leurs conjoints) sont invitées. Celles qui ne recevraient pas leur invitation courant février pourront se faire connaître auprès du secrétariat de mairie, qui transmettra à Familles Rurales.



Ca s'est passé à Arthaz PND :

➤ **Ouverture de l'épicerie :**



L'épicerie *Grain de Sel* a ouvert ses portes à Arthaz, dans le même bâtiment que l'Auberge. Mme Baby vous propose des fruits et légumes frais, fromages et charcuteries à la coupe, de

l'épicerie de dépannage ainsi que des paniers gourmands.

Les horaires d'ouverture sont les suivants:

- du lundi au samedi: de 8h30 à 12h30 et de 16h à 19h30.

- le dimanche: de 8h30 à 12h30 et de 18h à 20h (fermeture le mercredi).

➤ **Marché de Noël :**

La seconde édition du « grand » Marché de Noël s'est tenue le samedi 12 décembre dernier à la salle communale. Au programme de cette belle journée : artisanat, produits locaux, chants des enfants, contes et venue du Père Noël sans oublier les moules-frites à midi. Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette journée une belle fête.



Le mot du Maire, Cyril Pellevat.

La période des fêtes arrive dans un climat économique, politique et social dégradé. De nombreux sujets monopolisent l'actualité nationale mais en cette fin d'année, je n'en retiendrai que deux : la réforme des collectivités et la réforme de la taxe professionnelle. Vous êtes nombreux à vous demander quels seront les réels impacts directs ou indirects de ces réformes sur la vie de notre village.

Tout d'abord je parlerai de la réforme des collectivités. Si elle reste en l'état elle aura pour notre village les conséquences suivantes :

- vous voterez pour une liste de candidats, il n'y aura plus la possibilité de modifier la liste, ou de panacher. Les listes devront appliquer la parité Femme - Homme et les candidats à la communauté de communes devront être identifiés sur les bulletins de vote.
- les communautés de communes dans les agglomérations comme la nôtre devront au minimum atteindre la taille critique de 30'000 habitants (nous en comprenons environ 17'000 actuellement). Les compétences des communautés de communes devraient également être renforcées. Aujourd'hui, le discours des représentants de l'état est clair, ils souhaitent que notre communauté de communes Arve et Salève intègre l'Agglomération Annemassienne. Il est certain qu'il n'est pas dans notre intérêt de rejoindre des entités qui n'ont pas les mêmes problématiques, les mêmes enjeux, les mêmes territoires. Vous comprendrez que nous travaillons actuellement à un élargissement de notre communauté de communes dans ce sens.
- le redécoupage des circonscriptions avec l'ajout d'un 6ème député en Haute-Savoie et le regroupement de certains cantons aura un impact limité sur notre territoire. En effet nous resterons dans la 4^o circonscription et resterons dans le canton d'Annemasse Sud. L'inconnue résidera dans le couple Département/Région avec des conseillers généraux et conseillers régionaux qui ne feront plus qu'un pour former les conseillers territoriaux, mais avec des compétences qui restent à déterminer.

La réforme de la Taxe Professionnelle (TP) qui s'inscrira dans le projet de loi de finance 2010 ne posera pas de problème majeur au niveau de notre commune. On nous a laissé entendre que les compensations s'effectueraient jusqu'à 2012 et non uniquement pour l'année 2010. Cependant notre budget ne dépend pas de la reversion faite par la communauté de communes pour compenser notre TP dans le cadre de la Taxe Professionnelle Unique qui s'élève aujourd'hui à 42'000€. En comparaison, les fonds genevois nous rapportent 275'000€. Il n'y aura par conséquent pas d'augmentation de la fiscalité sur la part communale des impôts locaux pour compenser les éventuelles pertes liées à la TP.

En ce qui concerne les actualités locales, plusieurs sujets de fond monopolisent nos efforts.

Les remblais ont occupés une place prépondérante dans la presse ces derniers temps avec des proportions parfois excessives. Aujourd'hui l'ensemble des sites de remblais de la commune a été contrôlé par les services de l'état. Je rédigerai prochainement une

série d'arrêtés pour chacun des sites allant de la réouverture de chantier, en passant par la demande de mise en conformité et la remise en état original. Le site des Moulins dont vous avez certainement entendu parler dans les journaux s'avère quant à lui conforme, plusieurs études complémentaires ont été réalisées, apportant ainsi la garantie de sa stabilité. Le chantier devrait rouvrir prochainement.

L'étude diligentée par le SM3A sur l'effondrement du plateau d'Arthaz PND rendra prochainement ses conclusions et permettra suivant les coûts de prendre des actions rapides pour le stabiliser. Pour mémoire, je vous rappelle que le SM3A n'a normalement pas la compétence sur la rivière Menoge. Cependant sur notre demande, le syndicat a pris à sa charge les frais d'étude pour un montant de 36'000€, il prendra également l'intégralité des coûts de stabilisation.

La défense incendie sur la commune sera un enjeu onéreux mais primordial pour 2010. En effet, un rapport des Pompiers d'Annemasse de 2005 montre que de nombreux secteurs sur la commune ne sont pas suffisamment protégés en cas d'incendie, de nombreux poteaux incendie ne fournissent pas la pression nécessaire aux pompiers. Par conséquent nous allons installer sur 2010, deux réservoirs de stockage de 120m³ et un poteau incendie. Les réservoirs seront installés Chemin des Côtes pour desservir la Forge et le Cry, ainsi que route de Rossat pour le Hameau de Rossat. Le poteau incendie sera installé à Coudry sur la colonne d'eau d'Annemasse Agglo. Le coût de ces trois opérations avoisinera les 80'000€.

Beaucoup d'autres dossiers sont en cours d'étude (Maison Intergénérationnelle), de montage (extension du Groupe Scolaire), de finition (PLU, Sécurisation de la RD 202). Je ne manquerai pas dans les semaines à venir de vous tenir informé de leurs états d'avancement.

Le conseil municipal et moi-même tenons à vous remercier de toute la confiance que vous nous avez accordée tout au long de cette année et nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2010.

